

LA COMMISSION D'ORGANISATION REGIONALE DES DUAN AEMC (CORD)

Dans chaque comité régional (dont la délimitation est fixée en annexe du présent règlement) est mise en place une commission d'organisation régionale des duan (CORD).

Elle est composée :

- D'un secrétaire régional des duan, dit aussi responsable régional des duan, nommé pour un an par le comité régional sur la liste des juges nationaux tenue par la CSDGE-VP,
- Du président du comité régional ou son représentant nommé par le comité régional,
- Des responsables techniques Qigong, Neijia , Waijia et Wushu moderne : nommés pour un an par le comité régional sur la liste des juges nationaux tenue par la CSDGE-VP. Le mandat des responsables techniques et du secrétaire régional peuvent être interrompus par le comité régional pour des motifs disciplinaires et déontologiques. En ce cas la CSDGE-VP est saisie sans délai qui statuera définitivement dans le mois de sa saisine par décision de la CSDGE-VP prise à la majorité des deux tiers.

1) Rôles

Le Comité régional : décide après concertation avec le responsable CORD si la région peut organiser le passage ou non, sur des considérations financières. En cas d'annulation, il prévient le responsable CORD et la CSDGE-VP au plus tard un mois avant la date prévue. Le secrétaire régional des duan est notamment chargé :

- De tenir le président régional au courant des inscriptions
- D'encadrer l'organisation de l'ensemble des examens
- De s'assurer que les examens sont organisés dans des structures neutres et parfaitement adaptées aux conditions d'hygiène et de sécurité en vigueur, - De convoquer la CORD,
- De former à la réglementation administrative des duan
- De s'assurer de l'harmonisation des juges pour chaque voie et en informer la CSDGE-VP - De proposer à la CSDGE-VP la composition des jurys d'examen qui doivent être titulaires du duan minimum requis pour chaque voie
- D'envoyer les résultats à la CSDGE-VP - D'archiver les dossiers d'inscription et les feuilles de notes
- D'intervenir dans les jurys à la demande des responsables techniques - De répartir dans la salle d'examen les différents jurys présents
- De transmettre au comité régional les résultats et les éléments financiers suivant les règles comptables

2) Fonctionnement

Les tables d'examen sont composées de gradés dont les compétences de juges pour leur(s) discipline(s) ont été reconnues par la CSDGE-VP.

Sont présents à la table :

- 3 membres d'un duan supérieur ou égal au duan examiné pour les waijia et les qigong, et le Wushu.
- 4 ou 5 membres d'un duan supérieur ou égal au duan examiné pour les neijia, issus d'au moins deux écoles ou styles différents.

Au moins un juge de la table est compétent pour la discipline présentée.

Le secrétaire régional des duan pourra proposer des suppléants chargés de pallier l'absence ou le retrait d'un ou de plusieurs membres d'une table d'examen. Ces suppléants sont désignés parmi les membres inscrits sur la liste des membres établie par la CORD.

Le membre du jury qui, lors du passage d'un candidat, estime en conscience devoir s'abstenir se fait remplacer par un suppléant que désigne le responsable régional des duan.

COMPETENCES RESPECTIVES DES COMMISSIONS

1) Les Commissions d'organisation régionales des duan AEMC (CORD) sont compétentes pour les passages de 1er et 2ème Duan. 2) La Commission des duan fédéraux (CSDGE-VP) de la FFAEMC est compétente pour les passages des Duan supérieurs au 2ème .

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent se présenter dans le ressort géographique (région) de leur licence ou une région limitrophe si aucun passage n'est prévu dans les 6 mois pour leur région.

Les candidats devront impérativement faire parvenir un dossier d'inscription au responsable du passage de duan (secrétaire de CORD en région, CSDGE-VP au national)

au plus tard 35 jours (*) francs avant la date d'examen.

Pour les examens organisés par la CSDGE-VP, les dossiers sont à envoyer au siège de la FFAEMC.

Le dossier de candidature doit être conforme au dossier de candidature type établi par le bureau de la CSDGE-VP et doit comprendre :

- Un formulaire d'inscription rempli lisiblement,
- Une photo d'identité,
- Une autorisation parentale pour le pratiquant mineur,
- La photocopie d'une pièce d'identité
- Les photocopies de la page d'identité et de la page d'authentification des duan du **passport sportif fédéral ou du carnet de duan**,
- S'il y a lieu, une attestation permettant d'obtenir des bonifications,
- Le montant des frais d'inscription relatif à la situation du candidat (Licencié FFAEMC ou non-licenciés FFAEMC),
- Deux enveloppes timbrées à l'adresse du candidat en l'absence d'adresse mail.

Le dossier de candidature n'est valable que pour un seul et unique examen. En conséquence, les candidats ayant obtenu une ou deux U.V lors de l'examen précédent devront reconstituer leur dossier lors d'un passage ultérieur

(*) La nouvelle gouvernance du Comité REGIONAL BRETAGNE et PAYS DE LOIRE ayant pris place en fin d'année 2024, la Commission CORD se réserve le droit d'accepter des dossiers tardifs si elle estime que le délai est trop court pour prendre la décision de devenir candidat aux passages des DUANS ou ATT1

Le candidat déposant tardivement sa candidature peut ne pas pouvoir participer à la JOURNEE DE FORMATION AUX PASSAGES DES DUANS

JOURNEE DE FORMATION AUX PASSAGES DES DUANS

Elle est organisée pour permettre aux candidats de se préparer aux examens officiels dans les meilleures conditions (mise en situation, préparation au déroulement, aux différentes UV comme les Tuishou et applications martiales à deux...

Le PASSEPORT FEDERAL

Le passeport fédéral contient les documents administratifs usuels : timbre de licence, grades, résultats, fonctions, mais aussi médical pour l'accès aux compétitions.

Obligatoirement nécessaire pour participer aux compétitions et pour passer un duan, il permet également de conserver une trace de son parcours martial au sein de la fédération (stage, formation, etc.).

Le passeport sportif est obligatoire pour les passages de DUAN et les compétition

Il se commande auprès de la Présidente Catherine-Isaure BOUSQUET

Retrouvez le règlement CSDGE-VP-FFAEMC complet ici

<https://www.ffaemc.fr/wp-content/uploads/2023/06/Reglement-CSDGE-VP-FFAEMC-2024.pdf>

Les membres de **la COMMISSION CORD**
de la région Bretagne et Pays de Loire

Ren Ping GOARZIN : Secrétaire CORD

Nathalie BELON : secrétaire

Martine LAUDRIN : Responsable technique AMCI (suppléante)

Dominique ROBIN : Responsable technique AMC

Adresse de contact

pour tout ce qui relève des candidatures, demandes d'informations ou précision sur les Journées de Préparation aux Duans, et les passages de Duans et ATT1, lieu, modalités, programme, démarches...

REN PING GOARZIN, secrétaire CORD
wushubrest@orange.fr

Catherine-Isaure BOUSQUET, présidente régionale

Tél. : 06 11 85 18 26

Adresse de CONTACT : terredassie@gmail.com